

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 65 (1929)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

N^o 129 de l'Intermédiaire des Educateurs

DISCAT A PVERO MAGISTER

SOMMAIRE : C.-A. LOOSLI : *Que demandons-nous ?* — ED. CLAPARÈDE : *Théorie et pratique. Lettre d'Égypte.* — P. B. : *Les méfaits de l'instruction publique.* — *Les livres.* — *Littérature pour enfants.* — *Inauguration des nouveaux locaux.* — *Assemblée générale.* — CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

QUE DEMANDONS-NOUS ?

Comme centre d'action pour la Suisse romande de l'Association suisse pour les anormaux, notre Institut a depuis quelques mois donné une attention particulière aux enfants difficiles. La visite, mentionnée dans la chronique, de M. Maurice Rouvroy a posé le problème de leur traitement dans nos divers cantons romands. Au risque de paraître exagérer la place que tient dans nos préoccupations la question des internats et des établissements, nous pensons qu'il faut battre le fer quand il est chaud. On lira, nous l'espérons, avec profit les propositions constructives à la fois si nettes et si modérées de M. C. A. Loosli. Elles forment la conclusion de son livre : *Ich schweige nicht.* P. B.

Du peuple, des autorités, des corporations d'utilité publique qui s'occupent pratiquement de l'éducation des pauvres, nous demandons avant toutes choses celle qui est à la fois la plus facile et la plus difficile de toutes, celle dont la présence ou l'absence décide de toute éducation : *du cœur*. J'entends par là un amour effectif, désintéressé, pour les pauvres, de la sympathie pour leurs souffrances, de la compréhension pour leur situation, l'intuition de leurs besoins qui sont aussi l'intérêt bien entendu de tout le corps social, la volonté de les racheter de la malédiction d'une position sociale douloureuse et imméritée.

Je laisse décider à chacun individuellement si je réclame trop, si dans notre ordre social actuel il est possible de faire à cette demande une réponse satisfaisante.

En partant de ces prémisses nécessaires, il faut demander qu'en principe et dans la pratique, les buts éducatifs passent en toutes circonstances avant les simples considérations d'assistance.

M. R. Hinder, Armeninspektor à Zurich, a fort bien précisé ces buts éducatifs en demandant que nos enfants soient élevés à être *honnêtes* et *capables* (*brav und tüchtig*), et ses développements montrent qu'il ne néglige pas non plus de leur donner les fondements de la politesse.

Ces exigences valent non seulement pour l'éducation des pauvres, mais pour toute éducation en général. Tenons-y ferme.

Quant à celles de mes propositions qui se rapportent spécialement aux établissements, je remarque d'abord que, si elles visent avant tout le bien des élèves et l'éducation rationnelle à leur donner en vue de la vie pratique, elles n'en sont pas pour cela moins profitables aux directeurs d'établissements eux-mêmes et à leurs employés. Elles ne réclament rien d'impossible, mais elles exigent impérativement que tout ce qui est possible soit fait complètement.

En ce qui concerne la direction d'une institution, il faut opérer entre le directeur et l'administrateur une distinction de personnes. J'ai montré ailleurs quelle tâche surhumaine, impossible, on impose dans la réalité aux directeurs d'établissements. On leur demande, disais-je, d'être des pères de famille capables, des administrateurs avisés, des agriculteurs instruits et expérimentés, des maîtres d'école ayant fait leurs preuves, et encore des éducateurs compétents, doués de tact et remplis d'amour.

Un seul et même homme ne peut pas être tout cela. Ces exigences excessives de la tâche de directeur sont une des raisons du mauvais travail éducatif qui se fait dans les établissements.

Dans une maison d'éducation, toute autre considération doit être subordonnée au but éducatif, c'est-à-dire au bien permanent des élèves. Dès lors il faut absolument y donner au directeur, en sa qualité d'éducateur supérieur et responsable, la situation d'un chef. Qu'il soit aidé et déchargé par un administrateur, lui-même indépendant et responsable dans le domaine restreint de son activité ; c'est ce qui se fait depuis longtemps dans les grands hôpitaux, les asiles etc. ; le médecin directeur s'y occupe essentiellement du traitement des malades, sans avoir à donner aux multiples besognes d'administration qu'implique nécessairement un grand train de maison, autre chose qu'une attention occasionnelle pour indiquer la voie à suivre.

C'est seulement quand cette condition aura été remplie qu'il sera possible au directeur d'une maison d'éducation de se donner vraiment à sa tâche d'éducateur, encore très suffisamment absorbante, d'y vouer, comme au but principal de l'entreprise entière, toutes ses forces, toute son attention, tout son savoir. Alors seulement, il trouvera le temps de se renseigner sur les innovations et les progrès de la pédagogie en général, de s'adapter dans son activité d'éducateur à la vie qui vibre autour de lui et de ne pas s'ankyloser dans une formule adoptée une fois pour toutes.

A l'intérieur de la maison, l'établissement doit par sa forme et ses fonctions se rapprocher autant que possible de la famille. Dans toutes les institutions où il n'existe pas encore, il faut introduire le régime des familles ; là où il a déjà été introduit, il faut le développer et le perfectionner. Pour cela il faudra ne plus engager, comme cela se fait aujourd'hui en bien des endroits, de jeunes instituteurs célibataires qu'on paie mal, mais offrir aux maîtres des salaires suffisants et des facilités de logement qui leur permettent de fonder un foyer et d'assurer à l'établissement le bénéfice prolongé de leur expérience et de celle de leurs femmes.

Aucune famille (ou groupe) ne doit contenir plus de dix ou douze enfants (et, comme nous parlons ici exclusivement d'enfants normaux, ce seront des enfants des deux sexes). Ainsi la « famille » de l'établissement ressemblera à une famille naturelle ; une foule de difficultés et d'obstacles qui sont aujourd'hui suscités par le régime de l'établissement et dont l'élève souffre ensuite sa vie durant, auxquels il succombe même parfois, disparaîtront de la façon la plus naturelle.

Pour l'éducation au travail, appliquons universellement le principe que les établissements pour enfants difficiles doivent toujours être à la campagne, de façon qu'un milieu nouveau, des stimulants nouveaux, libèrent spirituellement les élèves du danger de contagion inséparable des grandes agglomérations.

En dehors du travail agricole, dont pour bien des raisons évidentes aucun établissement ne saurait se passer absolument, nous demandons comme quelque chose qui va de soi que chaque institution offre à ses pensionnaires l'occasion de travailler de leurs mains dans des ateliers. Et cela, non seulement parce que, comme le dit excellemment M. Hinder, les temps sont passés où les établissements préparaient exclusivement des valets et des filles de ferme, mais aussi pour tenir compte des aptitudes individuelles des divers élèves. Il en résultera un grand avantage au moment toujours difficile où il s'agira pour eux de choisir une profession.

Sous aucun prétexte on n'abusera des forces des élèves par un travail monotone ou excessif. Il faut leur donner la joie et le goût du travail, si bien que l'oisiveté leur apparaisse une chose contre nature, oppressante, insupportable. Pour cela un excellent moyen, c'est de pousser aussi loin que possible la variété des occupations dans un travail qui n'en reste pas moins strictement discipliné ; ces alternances ont en outre l'avantage de multiplier les acquisitions utiles d'idées et de tours de mains.

L'enseignement scolaire ne doit sous aucun prétexte et dans

aucune circonstance souffrir du fait du travail. Et ceci doit valoir aussi bien pour les établissements qui ont leur école à eux que pour ceux dont les élèves fréquentent l'école commune.

J'insiste absolument aussi pour que tout élève d'établissement ait la possibilité de recevoir un enseignement secondaire (écoles moyenne ou gymnase) dès qu'il le désirera et que ses aptitudes, intellectuelles et autres, l'en rendront capable.

Une fois introduit le régime des familles tel que je l'ai décrit, je réclame la constitution de conseils d'élèves. J'entends par là non pas une institution rigide, étroitement limitée, mais un moyen d'élever les enfants à la qualité de membres d'une famille d'abord, pour en faire ensuite des membres de la société, des citoyens d'un Etat libre.

A l'intérieur des groupes ou familles, les incidents de la vie journalière seront traités de la même manière que dans une famille véritable. L'élève pourra non seulement y avoir, mais y exprimer des opinions personnelles. Il doit avoir le droit de faire des propositions affectant sa vie et celle de son entourage ; il aura la possibilité, après avoir obtenu l'assentiment de la majorité de ses camarades et celui de ses supérieurs, de mettre ses idées à l'épreuve et de constater ce qu'elles valent. Dans des cas particulièrement importants, dont la portée dépasse le cercle de la famille et s'étend à tout l'établissement, on réunira le Conseil des élèves tout entier, par exemple pour discuter des constructions en projet, la création d'ateliers nouveaux, certains problèmes d'administration, des cas disciplinaires graves, pour s'éclairer mutuellement sur le choix d'une carrière, etc.

Je vois là un excellent moyen de développer la pensée personnelle, indépendante, d'apprendre à connaître la vie sociale et la vie publique avec leurs exigences générales et particulières, de combattre cette ignorance du monde qui reste plus ou moins l'apanage de tout ancien pensionnaire d'établissement, de mettre en lumière aussi certains dons spéciaux, comme (je pense spécialement à la Suisse allemande, où le défaut s'en fait si souvent sentir), une pensée conséquente, de la logique, l'art de parler.

Il va de soi que dans cette institution, comme dans tout Etat policé, le pouvoir exécutif doit rester aux mains des supérieurs. Néanmoins, il faudrait pour tous les cas où une divergence profonde se manifesterait entre les supérieurs et les élèves, prévoir en dehors de l'établissement une instance d'appel, qui garantirait à chaque élève individuellement, aussi bien qu'à l'ensemble des pensionnaires, une enquête impartiale et bienveillante et des mesures prises en conséquence.

A tous les pensionnaires de maisons d'éducation sans exception il faut accorder chaque année au moins trois semaines de vacances. Pour cela on dressera une liste de familles disposées à recevoir ces enfants ou gratuitement ou contre une légère indemnité.

Indépendamment même du bienfait que représentent dans une routine austère quelques jours d'interruption vécus dans un milieu nouveau où il peut jouir de la vie, l'enfant en retire sur la vie du dehors des aperçus précieux ; il noue avec ses hôtes ou dans leur cercle des relations amicales qui pourront lui être extrêmement précieuses à sa sortie de l'établissement, au moment où il en aura le plus grand besoin.

Partout où, pour une raison quelconque, on ne trouverait pas le moyen d'envoyer les enfants passer leurs vacances dans des familles, il faudra que des camps ou des colonies de vacances déjà existants s'occupent d'eux ; il est en effet encore plus nécessaire à des enfants d'établissements qu'à d'autres, notamment au point de vue moral, de se trouver de temps à autre dans un environnement nouveau.

Enfin, là où il est absolument impossible de vider complètement une maison de ses pensionnaires pendant les vacances, qu'on leur arrange dans l'établissement même une période de congés qui consistera particulièrement en ceci, qu'en dehors du temps consacré aux travaux domestiques inéluctables, on leur laissera la libre disposition de leurs journées en y intercalant des excursions ou un petit voyage.

Je sais des maisons où, au grand ravissement des élèves, on a réalisé cela avec succès sans que la direction ait eu à s'en plaindre ; au contraire.

En partant de la conviction, partagée par nos contradicteurs eux-mêmes, que l'éducation dans un établissement n'est, dans les cas les plus favorables, qu'un pis-aller, nous demandons que la durée en soit réduite autant que possible. Il n'y a pas de raison pour laisser dans une institution des enfants qu'au premier moment on n'a pas pu caser ailleurs, même après que les motifs qui les avaient fait placer là ont disparu et qu'on pourrait les rendre à la société et à la vie commune. Au lieu de la pratique courante qui ne laisse sortir les enfants des établissements qu'à seize ans, à la fin de leur scolarité, je réclame la sortie anticipée des élèves, dès le moment où l'on a trouvé une place pour eux dans une famille ; et l'on s'appliquera à en trouver une réglementairement dans le courant d'une année à partir de son entrée dans l'établissement, à moins que des considérations graves de nature pédagogique ou

sanitaire, sur lesquelles l'autorité de surveillance aura à se prononcer, ou que le désir même de l'élève, ne s'opposent à sa sortie.

Quant à l'objection que plusieurs partisans des institutions font à cette mesure, et qui consiste à dire que dans ces conditions un directeur ne peut plus prendre aucune responsabilité pour l'éducation de ses pensionnaires, elle n'est pas sérieuse et ne mérite pas d'être prise en considération ; c'est bien dans les conditions actuelles qu'ils ne peuvent donner aucune garantie de ce genre.

Au moment où un élève arrive à l'âge de choisir une profession, je réclame pour lui un droit inconditionné à faire ce choix librement.

On mettra tout son savoir et sa conscience à aider effectivement l'élève dans sa décision. La mise en apprentissage ne doit pas avoir pour objet de se débarrasser d'un pensionnaire, après s'être occupé une dernière fois de lui, mais de lui donner une éducation d'homme libre qui lui permette de gagner sa vie au milieu d'hommes libres.

Comme cette tâche est difficile entre toutes, il faut y consacrer un soin tout spécial. L'enfant élevé dans un établissement a, en choisissant sa carrière, au moment où il quitte l'institution, à triompher de difficultés très particulières qui tiennent à son inadaptation à la vie, à son manque de points de comparaison, à son ignorance presque complète des exigences du métier pour lequel il a pu se décider. Il faut de tout cela tenir largement compte.

Moins qu'à tout autre jeune homme on ne sera en droit de faire des reproches à un apprenti, ancien élève d'un établissement, si au bout d'un temps plus ou moins long on découvre qu'il s'est trompé dans son choix. Pas plus à lui tout seul qu'à ses supérieurs et à ses conseillers naturels. S'il est de première importance qu'un élève sorti d'une institution apprenne un métier, il n'est pas moins désirable que ce métier soit le bon, c'est-à-dire celui qui correspond à ses aptitudes physiques, intellectuelles et morales ; faute de quoi il sera toute sa vie un gâte-métier, et par conséquent un opprimé, un exploité. Il ne faut donc pas s'effrayer de quelques essais d'apprentissages successifs. On fera bien de s'inspirer des expériences faites dans ce domaine à Zurich par M. Hinder (« Aus der Kinderfürsorge der Bürgerlichen Armenpflege der Stadt Zürich »). Enfin nous demandons une surveillance des établissements, qui existe autrement que sur le papier et qui ait en vue avant toutes choses l'éducation et le bien-être des élèves.

Chacun des enfants remis à une institution doit être confié à un tuteur pris en dehors de l'établissement. Ce tuteur veillera sur son protégé jusqu'à sa majorité. Pendant la durée de son séjour soit dans une institution, soit dans une famille, et pendant son

temps d'apprentissage, le tuteur devra au moins une fois par mois se faire une idée personnelle du bien-être et de la conduite de son protégé et faire rapport à l'autorité sur les constatations qu'il aura faites.

Les comités de surveillance des divers établissements devront, autant que faire se pourra, se recruter dans les classes les plus diverses de la population et prendre, partout où cela sera faisable, jusqu'à 50 % de leurs membres parmi d'anciens élèves de l'institution. Dans chaque autorité de surveillance siégera un médecin qui aura pour tâche spéciale d'inspecter au moins une fois par mois l'hygiène de l'établissement, la nourriture, le vêtement, le logement, le travail, les punitions, etc. ; il pourra à cette occasion soumettre les enfants à toutes les visites qui lui paraîtront utiles. Une visite individuelle et approfondie de tous les élèves, comprenant une inspection des yeux, des oreilles, des dents, etc., devra réglementairement avoir lieu tous les trois mois. Le médecin s'engagera à faire un rapport détaillé à la commission de surveillance par l'intermédiaire de la direction de l'établissement, à l'office sanitaire cantonal et à la direction de l'assistance. Pour le cas où les dispositions prises par le médecin seraient enfreintes à répétées fois, il y aurait lieu d'autoriser ou d'obliger les autorités sanitaires à procéder contre les coupables, leur compétence pouvant aller jusqu'à fermer l'établissement jusqu'à ce qu'elles aient obtenu satisfaction.

Les tuteurs font chaque mois rapport à la commission de surveillance et à la direction de l'assistance. Ils devront à l'occasion être entendus par ces deux instances qui discuteront avec eux les questions en litige. En cas de négligence grave ou d'autres abus de la part de la direction ou des autorités supérieures, les tuteurs seront tenus par serment à déposer une plainte judiciaire.

Dans les institutions auxquelles est jointe une exploitation agricole ou industrielle, les élèves seront obligatoirement assurés contre les accidents.

Telles sont, sommairement exposées, les propositions d'amélioration au régime des établissements que nous présentons comme un programme de revendications minimum. Aucun homme sensible, vraiment au courant de l'état de choses actuel, ne pourra les trouver injustifiées.

Quand satisfaction aura été obtenue sur ce programme minimum, un bon pas aura été fait vers la suppression des établissements et vers leur remplacement par quelque chose de meilleur, le régime familial, car alors les établissements que je combats n'existeront vraiment plus.

Mais tant que ces desiderata n'ont pas partout et sur toute la ligne passé à l'état de réalités, tant que des circonstances et des faits tels que ceux que j'ai relatés dans mes livres, je ne dis pas seulement existent, mais sont possibles, le mot si désagréable à entendre de Henri Zschokke gardera toute sa valeur : « Même le meilleur des orphelinats, comme d'ailleurs tout établissement d'éducation en dehors du cercle domestique, est un établissement de corruption morale ». Et tant que ce mot garde sa valeur, je ne me tairai pas.

C. A. LOOSLI.

THÉORIE ET PRATIQUE

Lettre d'Égypte.

Ainsi que nos lecteurs le savent, le professeur Ed. Claparède a été chargé par le gouvernement égyptien d'une mission qui l'a fixé au Caire pendant toute cette année scolaire. Il s'agit en somme d'étudier le développement psychologique de l'enfant égyptien et de suggérer en conséquence les modifications qui paraîtront commandées à des programmes jusqu'ici surtout importés du dehors. Cela entraînera sans doute des propositions relatives à la formation des maîtres (école normale ou institut psycho-pédagogique annexé à l'Université), à la création d'une école expérimentale, etc. La lettre qui suit, adressée à M. Bovet, n'était aucunement destinée à la publicité ; mais elle est arrivée si fort à point à la fin d'un semestre mémorable dans la vie de notre Institut, que sa place dans notre petite revue est tout indiquée.

(*Réd.*)

Le Caire, 8 mars 1929.

Chers amis,

Ne vous figurez pas que, perdu dans mon Égypte, je vous oublie. Loin de là ! Comme je voudrais vous avoir ici pour parler de toutes ces choses qui me préoccupent.

Nous en sommes toujours au travail de dépouillement des tests collectifs que nous avons pris jusqu'ici, et nous avons encore à notre programme divers autres tests à faire prendre, notamment un test d'anecdotes en images à faire numéroter. C'est un test que m'avait envoyé Meili ; je l'ai fait redessiner ; j'ai aussi changé quelques séries pour le rendre plus difficile ; je l'ai donné au Ministère pour le faire cliquer.

D'après les résultats du test de Ballard, on note un sensible affaissement de la courbe de développement à partir de 11 ans. Je suis anxieux de voir si cela se retrouvera pour les autres tests. Et puis il faudra interpréter...

J'ai appris qu'au Ministère on est très intrigué par notre travail expérimental. J'inviterai le ministre un de ces jours à visiter notre laboratoire pour lui montrer ce que nous faisons.

C'est quand on se trouve ainsi aux prises avec la réalité qu'on apprécie toutes ces armes qu'a mises entre nos mains, dans ces dernières vingt années, la psychologie. Souvent, dans mon enseignement, je me demandais si je ne cherchais pas à inculquer à nos élèves, futurs éducateurs, des choses prodigieusement inutiles. Et me trouvant sur le terrain, je vois combien, au contraire, tout cela

devient précieux. Le moindre barème de percentiles tels que ceux qu'a publiés Mme Antipoff l'an dernier (disques, etc.) dans les *Archives de psychologie*, est pour moi comme une bouée qui me permet de m'orienter dans cet océan de choses nouvelles. Quelle idée pourrais-je me faire de la mentalité du petit Egyptien sans ces points de repère, qui me sont pratiquement plus précieux que je ne saurais jamais le dire !

Et à côté des méthodes, tous les livres sur la pédagogie. J'ai lu, ou relu, le livre de Dottrens sur l'Autriche avec avidité, avec l'avidité avec laquelle on lit ce qui peut vous être immédiatement utile. De même une foule de livres américains que J. L. m'avait recommandés.

Si je vous dis tout cela, c'est pour arriver à cette conclusion que vraiment, à l'Institut, nous travaillons à une œuvre rudement utile. Sans doute le pensions-nous quand nous l'avons fondé. Mais, en route, n'avons-nous pas été souvent, l'un et l'autre, ravagés par le scepticisme ?

Eh bien ! non, ce que nous avons fait, ce que vous faites chaque jour n'est pas perdu, n'est pas du temps perdu !

C'est dans une situation comme la mienne — et qui doit être celle de tout maître perdu à la campagne, ou de tout inspecteur ou directeur d'école — qu'on goûte tous ces renseignements que nous apporte le livre ou la revue.

J'ai éprouvé très nettement hier encore cette sensation en recevant le N° 10 du *Bulletin du Bureau International d'Education* que vous avez bien voulu m'envoyer. Non, je vous assure, vous n'écrivez pas en vain !

Comme c'est précieux d'avoir ainsi ce coup d'œil sur ce qui se fait dans le monde ! Sans compter les renseignements directement utiles comme ces deux ouvrages sur l'exode rural et tout ce qui s'écrit sur cette question qui se trouve maintenant au centre de mes préoccupations. Je vais faire venir ces deux publications.

C'est quand on est ainsi plongé dans la pratique qu'on sent toute la valeur de la théorie, de la connaissance. Je ne comprends pas que les milliers de praticiens de l'éducation — ou plutôt les millions — qui se sont trouvés chaque jour aux prises avec des questions de programme, de méthodes, de types enfantins n'aient pas réclamé à cor et à cri la constitution d'une science psycho-pédagogique et n'aient pas cherché eux-mêmes à y travailler. C'est inimaginable. Il est vrai que les médecins du temps de Molière faisaient la même chose, professant un art qui n'était pas soutenu par des connaissances.

Quand on oppose constamment — comme on le faisait à la fondation de l'Institut — les théoriciens aux praticiens, — et quelques-uns de nos meilleurs maîtres font encore la même chose, — on commet la plus effrayante ânerie du monde. Jamais je ne l'ai autant senti que maintenant ! Jamais encore je n'ai touché du doigt le rôle et la valeur pratiques de la théorie. Théorie et pratique ne s'opposent pas. Au fond, le véritable « praticien », c'est le théoricien, c'est celui qui sait sur quel point d'appui appliquer le levier de la pratique. Il faut inculquer cela à nos élèves !

Affectueusement,

ED. CLAPARÈDE.

LES MÉFAITS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ¹

« J'ai la ferme intention de vous faire rigoler, si cela peut vous rassurer quant à ma santé mentale... » Ayant le plaisir de connaître M. Denis de Rougemont et étant ainsi renseigné sur son âge, j'ai l'esprit parfaitement en repos sur sa santé mentale. Aussi ne le priverai-je pas du plaisir qu'il s'est promis de constater en ma personne qu'on épate encore le bourgeois de chez nous en lui lançant à la tête avec autant d'entrain un petit écrit dont on déclare qu'il « ne peut servir à rien. » Gravement, « pour le faire rigoler » à notre tour, faisons comme si sa brochure pouvait servir à quelque chose.

M. de Rougemont — et je l'en félicite — n'est pas satisfait de l'ordre social actuel. Il aspire à un progrès. Notre époque a besoin d'une purge violente qui la débarrasse du matérialisme. « Le salut de l'Europe est lié à la naissance d'une nouvelle attitude de l'âme. » M. de Rougemont « déclare formellement » que, s'il dit beaucoup de mal de son temps, il n'est « en aucune façon tributaire de l'idéologie réactionnaire à la mode. » Et nous nous en réjouissons. S'il n'est pas réactionnaire, il se dit anarchiste. « J'appelle anarchiste tout ce qui est violemment et intégralement humain... L'anarchiste que j'aime est simplement un homme libre qui a une foi (ou un amour) et qui s'y consacre. »

M. de Rougemont, comme on voit, a une terminologie à lui. Quoique les définitions passent pour être libres, cela ne va pas sans inconvénients, — au moins pour la discussion et quand on s'applique à opposer sa pensée à celle d'autrui.

Si M. de Rougemont donne un nom inattendu à son idéal, il choisit également, pour ce qu'il déteste, une étiquette imprévue. Il hait l'égalité dans la médiocrité (et qui ne l'en féliciterait ?) et il la baptise *démocratie*. Cette terminologie est gênante pour ceux qui (comme c'était habituel jusqu'ici dans le pays de Vinet, de Naville et de Secrétan) voient dans la démocratie le droit égal pour chacun de se développer librement.

Elle a cette conséquence qu'elle permet à M. de Rougemont de traiter la démocratie comme un fait, alors que pour nous elle est un principe moteur et un idéal, un but encore très imparfaitement atteint.

« L'instruction publique et la démocratie sont sœurs siamoises. Elles sont nées en même temps. Elles ont cru et embelli d'un même mouvement. Morigéner l'une c'est faire pleurer l'autre. Elles ne mourront qu'ensemble. »

« L'instruction publique et la démocratie sont solidaires », dit M. de Rougemont, et je le dirai volontiers aussi. Mais pour lui cela signifie : l'école est responsable de la médiocrité, et pour moi, l'école a la mission de travailler au développement d'individualités libres. (Ce qui n'est pas d'ailleurs, pour moi, contradictoire pourvu qu'on admette la distinction du fait et du droit.)

Grâce au sens qu'il a donné au mot « anarchiste », M. de Rougemont peut dire que ceux qui pensent comme nous « éduquent de futurs anarchistes » et il les en félicite — mais, pour lui, « ils trahissent le dessein profond de l'instruction publique, leur mission officielle... la fabrication en série de petits démocrates »

¹ *Les méfaits de l'instruction publique*, par Denis de Rougemont, « Les petites Lettres de Lausanne », N° 1, 1^{re} série, Mars 1929, 51 p. in-8°.

conscients et organisés » (c'est-à-dire de petits médiocres). Nous sommes pour lui victimes de « l'illusion réformiste. »

Alors quoi ? — Rien. « Je me contente de vitupérer ce que je vois, qui est laid. Quand la soupe est brûlée on la renvoie, même si l'on n'est pas capable d'en faire soi-même une meilleure », ou, moins familièrement : « Je ne puis m'empêcher de voir une intervention providentielle dans cet amour de la destruction et de l'anarchie que les génies directeurs de ce temps ont inspiré à beaucoup d'entre nous — encore que peu l'avouent. Car détruire, déblayer et faire des signes dans le vide à des hasards gros de dangers, c'est peut-être à quoi notre génération devra limiter l'efficacité de ses efforts. »

Un curieux écrit, prolix (« en vérité, toute force résulte d'une concentration dans quelque domaine que ce soit », écrit-il pourtant), paradoxal, outrancier, inventif dans l'injure, se targuant de ne pas chercher l'équité, premier numéro d'une série où — dit le programme — on se laissera guider « moins par des principes que par des sympathies. » Avec ça drôle par endroits, coloré et étayant sa thèse d'observations fines et de remarques dont on serait tenté de faire son profit si l'outrance du ton ne vous en distrayait sur-le-champ. P. B.

LES LIVRES

EMILIO UZECATEGUI GARCIA : *Historia del Ecuador*. I^a parte. Quito. Talleres tipograficos nacionales 1929. 203 p. in-16, ill.

Il faut nous y habituer : le monde se resserre, les pays voisinent. *L'Éducateur* reçoit, pour en rendre compte, un manuel qui doit servir à enseigner l'histoire de leur patrie aux écoliers de l'Équateur. Nous l'avons lu avec un vif intérêt et, nul n'en doutera, y avons appris beaucoup de choses, encore que cette première partie s'arrête à la fin du XVIII^e siècle, avant les guerres de l'Indépendance. Ce manuel est, paraît-il, le premier de son espèce. La préface où l'auteur expose ce qu'il a voulu faire est tout à fait intéressante. C'est l'histoire de l'Équateur du point de vue des Equatoriens ; il s'ensuit que l'ordre chronologique n'est pas strictement observé : on nous narre l'arrivée des Espagnols et seulement ensuite on nous dit comment c'est Colomb qui a mis en branle ce mouvement de conquête. De même pour les Incas. L'auteur ne juge pas les actes qu'il relate. Quelques-uns sont tellement atroces qu'on plaint le maître qui ne peut raconter l'histoire de son pays sans évoquer de pareilles horreurs. Si on peut compter sur la conscience de l'enfant pour juger ces faits, il vaudra la peine de lui en découvrir l'origine profonde, de lui faire voir les malédictions qui s'attachent aujourd'hui encore à la soif de l'or. P. B.

LITTÉRATURE POUR ENFANTS

Le Bureau international d'Éducation a entrepris une enquête sur la littérature enfantine en vue d'une exposition internationale de livres pour enfants qui aura lieu à Genève en juillet 1929 à l'occasion du Congrès de la Fédération universelle des Associations pédagogiques.

L'exposition sera accompagnée d'un catalogue analytique et commentée par un rapport (en français et en anglais) qui présentera l'état de la question et formulera des propositions.

L'Exposition réunira ce qui existe de meilleur dans les différentes langues en fait de :

1. livres écrits pour stimuler chez les enfants l'esprit de collaboration internationale ;
2. livres particulièrement populaires parmi les enfants et représentant la vie de la jeunesse dans leur pays ;
3. classiques de la jeunesse, constituant en quelque sorte le patrimoine commun des enfants d'une nation ;
4. livres d'images présentant les caractères 1 et 2 ;
5. livres écrits par des enfants.

On prévoit que cette exposition recevra la visite d'éducateurs et d'éditeurs de tous pays.

Le Bureau international d'Education serait reconnaissant de recevoir de toutes les personnes que son enquête intéresserait des indications d'ouvrages rentrant dans l'une ou l'autre des catégories de son programme. Il se fera un plaisir d'envoyer gratuitement à tous ceux qui auront collaboré à son enquête son rapport sur l'enquête et le catalogue qui accompagnera l'exposition. L'enquête porte sur des livres pour enfants de 3 à 16 ans.

Adresser les renseignements au Bureau international d'Education, 44, rue des Maraîchers, Genève.

DEUX SÉANCES A L'INSTITUT

Inauguration des nouveaux locaux.

Par une soirée glaciale de février, on a inauguré les nouveaux locaux de la rue des Maraîchers ; la température inclemente n'avait pas empêché les amis de l'Institut de s'associer nombreux à cette importante manifestation. M. Robert Dottrens, président du Conseil directeur, souhaite la bienvenue aux autorités cantonales et municipales et rappelle les appuis accordés à l'Institut par les pouvoirs publics, l'Université et la Société académique. Il relève avec humour certaines critiques adressées à l'Institut par des personnes qui ignorent tout de son activité et évoque dans une éloquente péroraison les maraîchers et les « plantaporêts » de Plainpalais « attentifs à vouer des soins vigilants aux jeunes pousses fragiles. » « La plante humaine demande encore d'autres soins et d'autres dévouements. Aider ceux qui la cultivent, qu'ils soient parents ou maîtres, leur donner les moyens d'agir mieux et plus sûrement, telle est notre raison d'être, telle est notre seule ambition ».

M. Pierre Bovet, directeur de l'Institut, se défend de faire un rapport historique sur les seize années et demie que nous avons derrière nous. Il se contente de rappeler les faits les plus saillants de l'histoire de l'Institut. La fondation de la « Société anonyme de l'Institut J.-J. Rousseau », le succès initial, les difficultés nées de la guerre, puis la fondation, avec l'aide d'anciens élèves et des sociétés pédagogiques, de « l'Association de l'Institut J.-J. Rousseau. » Il souligne tout particulièrement le concours extrêmement précieux de la Société pédagogique romande et de ses différentes sections. « Les instituteurs romands ont senti avec beaucoup de netteté que les travaux de l'Ins-

titut avaient entre autres pour résultat d'élever le niveau de la profession d'instituteur et que prendre la pédagogie et l'étude de l'enfant comme des objets d'étude scientifique était une des meilleures manières de donner à l'instituteur, aux yeux du public, une situation analogue à celle du médecin ou du technicien. » M. Bovet se réjouit de voir à la tête du Conseil directeur un ancien élève, membre du corps enseignant genevois, et dit sa reconnaissance à M. Dottrens. Il souligne encore l'excellence des rapports de l'Institut avec la municipalité de Plainpalais : c'est sur son territoire qu'est fixé ce fleuron de notre couronne, la Maison des Petits ; c'est ici déjà qu'ont été faites les étonnantes découvertes de M. Piaget. Le dernier mot de notre séance d'inauguration à la Tacconnerie a été « *Laboremus* » : mettons-nous au travail. Maintenant encore, noblesse oblige ; la place mise à notre disposition, le voisinage heureux du Laboratoire de psychologie et du Bureau International d'Education nous indiquent ce que nous avons à faire : travailler.

M. Gabriel Bonnet, maire de Plainpalais, apporte les vœux et les encouragements de la Municipalité. Il tient à rassurer M. Dottrens : l'Institut jouit d'une très grande considération et l'on sait dans le public qu'il fait honneur à Genève. Le Congrès pédagogique mondial de l'été prochain en est une preuve nouvelle. La Municipalité de Plainpalais forme les vœux les plus chaleureux pour le développement et la prospérité de l'Institut.

M. le recteur Charles Werner apporte le salut de l'Université. Les liens personnels qui unissent l'Institut à l'Université prendront à brève échéance un caractère plus officiel. Faisant allusion à la discipline qu'il enseigne, M. Werner voit dans le rattachement projeté un rapprochement entre la philosophie et la pédagogie, car la pédagogie suppose une tendance à l'idéal : « La pédagogie, je pense, n'est pas seulement un ensemble de règles et de procédés techniques pouvant conduire à n'importe quelle fin. Elle entend conduire au bien. Elle estime que l'idéal est une réalité à laquelle nous devons tendre. »

M. le conseiller d'Etat Albert Malche, chef du Département de l'Instruction publique, qui a donné à l'Institut des marques nombreuses de son intérêt, prononce ensuite une allocution extrêmement riche de pensées et de suggestions. Il met en lumière le rôle d'un institut pédagogique universitaire et le profit que peuvent en tirer de futurs éducateurs. Il caractérise les rôles bien différents du psychologue et de l'instituteur, et prenant pour exemple les études médicales, compare le premier au professeur de clinique et le second au médecin praticien.

L'Institut ne prétend pas révéler à ses élèves le secret d'une méthode didactique, leur mettre en mains une panacée ; il se contente de préconiser la recherche sans parti-pris, la crainte du dogmatisme, la nécessité du travail expérimental et aussi la curiosité de ce qui se fait ailleurs, non pour l'imiter servilement, mais pour s'en inspirer s'il y a lieu.

Des études psychologiques et pédagogiques ne peuvent que donner au maître un intérêt plus vif pour sa carrière d'éducateur, d'« éveilleur d'âmes », à laquelle « il mettra tout son cœur, en se renouvelant, en écoutant ses aspirations personnelles en dehors de tout souvenir scientifique, autrement dit en mettant un peu de science au service de beaucoup d'amour. »

M. Dottrens remercie les orateurs et prend acte, au nom de l'Institut, de leurs précieux encouragements.

Pour terminer, M. Hochstätter exprime la reconnaissance du Conseil à M. Bovet et à M. Claparède. Il prie les assistants de signer une adresse de sympathie qui sera envoyée au fondateur de l'Institut, actuellement en mission en Egypte.

Assemblée générale.

L'Association de l'Institut a tenu son Assemblée générale le samedi 9 mars. On a noté avec une vive satisfaction la présence de M. Marcel Chantrens, président de la Société pédagogique romande.

Les rapports statutaires se succèdent. Une fâcheuse grippe ayant obligé M. Bovet à garder la chambre, le rapport du directeur est lu par M. Laravoire ; il est riche de renseignements et très encourageant. Le compte rendu financier est accepté sur proposition des vérificateurs, MM. Tissot et Matthey, et décharge est donnée à l'administrateur. Ce dernier espère que les Sociétés adhérentes tiendront à s'associer par une augmentation de cotisation ou par des dons exceptionnels au grand effort fait par le Conseil pour développer l'Institut.

La séance administrative terminée, on visite les locaux et d'intéressantes petites expositions. Ici on admire les jeux de la Maison des Petits, fabriqués par A.S.E.N., là on peut voir des tests et des documents. Dans une autre salle, le B.I.E. montre les livres pour enfants qui font l'objet d'une enquête subventionnée par un don américain. Dans la grande salle, on présente des projections fixes et animées pour illustrer l'enseignement.

Enfin les délégués et les Amis de l'Institut sont conviés à entendre une causerie de M. Hochstätter sur la fondation et l'histoire de l'Institut : des documents inédits, des photographies, des caricatures même sont projetés sur l'écran.

M. H.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT

Deux mois marqués par plusieurs solennités et par des événements dont chacun mériterait un article à part. Notre dernière chronique constatait notre installation rue des Maraîchers, mais nos locaux n'avaient point encore été officiellement inaugurés. C'est aujourd'hui chose faite, et bien faite.

L'Amicale a pris les devants : le 12 février (Mardi-Gras !) une « Grande soirée de bénéfice » a réuni un nombreux public d'amis pour un programme très varié : une comédie jouée avec beaucoup d'entrain, des danses nationales, de la musique, une tombola, un buffet... et en effet un beau bénéfice pour l'Amicale qui voulait avoir de quoi meubler et décorer son salon.

Le lendemain, le même noyau d'amis fidèles, renforcé de membres du corps enseignant et de magistrats, se retrouvait pour l'inauguration officielle présidée, comme de juste, par M. Dottrens, président de notre Conseil. Après M. Bovet, M. Gabriel Bonnet, maire de Plainpalais, M. Ch. Werner, recteur de l'Université, M. Malche, président du Département de l'Instruction publique, prirent successivement la parole en termes particulièrement cordiaux. Une adresse fut envoyée à M. Claparède, dont l'absence était la seule ombre au tableau. M. Hochstätter

remit un cadeau à M. Bovet, un magnifique atlas, où d'aucuns ont voulu voir, à tort, l'annonce de lointains voyages. Ces deux soirées ont été l'une et l'autre extrêmement réussies.

Trois jours plus tard, le 16 février, l'Institut recevait la visite du D^r BECKER, le ministre prussien de l'Instruction publique, accompagné par M. Malche. Le problème de la formation des instituteurs se pose en Prusse aussi et M. Becker préconise des instituts de caractère universitaire distincts des universités mêmes.

L'*assemblée générale* de l'Association de l'Institut J.-J. Rousseau avait été retardée pour permettre aux délégués des différentes sociétés qui nous appuient de se rendre compte de nos nouvelles installations. Sa réunion, le 9 mars, était donc encore en sa manière une inauguration. Elle nous a donné l'assurance que nos amis des mauvais jours ne nous abandonneront pas maintenant que les nuages paraissent dissipés de notre ciel. L'absence de MM. Claparède et Bovet (ce dernier retenu par une grippe), regrettée sans doute, a montré que leur présence n'était plus indispensable : une nouvelle équipe de collaborateurs poursuit dès maintenant l'œuvre commencée.

Le Conseil a ratifié deux décisions importantes.

M. Jean PIAGET vient d'être nommé professeur à l'Université de Genève. Il y enseignera à la Faculté des Sciences, l'histoire de la pensée scientifique. Cette nomination qui ramène M. Piaget à Genève, permet à l'Institut de se l'attacher de nouveau et pour longtemps, souhaitons-le, en qualité de *directeur-adjoint*, à partir du semestre d'hiver 1929-1930. Tous ceux qui ont vu M. Piaget à l'œuvre pendant les quatre ans qu'il a passés à l'Institut comme chef des travaux, tous ceux qui ont vu les quatre volumes d'étude qui sont le produit de ces années de travail, se rendront compte de l'apport de forces que représente son retour parmi nous. Il est trop de la maison d'ailleurs pour que nous ayons à lui y souhaiter la bienvenue.

L'autre décision approuvée par le Conseil n'est rien de moins que celle du *rattachement de l'Institut à l'Université de Genève*. L'initiative de cet arrangement a été prise par le Département de l'Instruction publique qui, du moment qu'il nous confiait depuis 1928 la formation de ses maîtres, trouvait normal d'établir entre lui et nous certains liens officiels. L'idée a été accueillie avec beaucoup d'empressement par la Faculté des Lettres à laquelle il s'agissait de nous rattacher pourvu que l'on trouvât moyen de conserver à l'Institut une véritable indépendance. La formule à laquelle on s'est arrêté est celle d'une convention entre l'Etat de Genève et l'Association de l'Institut J.-J. Rousseau (qui subsiste telle quelle). Le Conseil d'Etat, le Sénat universitaire, la Faculté des Lettres désignent chacun un représentant au Conseil de l'Institut. Les règlements de l'Institut sont soumis à l'approbation de l'Université, les nominations à celle du Département. Approuvées le 9 mars par notre Conseil, ces dispositions l'ont été, le 19, à l'unanimité, par le Sénat de l'Université. Un seul regret a été exprimé par un des professeurs, c'est que l'on n'ait pas profité pour faire de l'Institut une Faculté autonome !

Notre transfert à Plainpalais nous a permis de reprendre avec entrain les *réunions de parents* rattachées à notre consultation médico-pédagogique. La proximité et la collaboration de l'Ecole d'application accroissent la portée et

l'intérêt de cet effort dont les débuts sont tout à fait encourageants. Le 20 février, M. DOTTRENS, le 6 mars Mme le Dr METHÉE ont introduit deux entretiens qui ont été très animés.

Grâce à une heureuse initiative de Mlle Descœudres, la Suisse romande a eu du 23 au 26 février, la *visite de M. Maurice ROUVROY*, invité par notre Centre d'action et Pro Familia. Nous ne nous étendrons pas sur les premières étapes de son rapide voyage, ses visites à Drognens, à Serix, aux Croisettes, sa conférence à l'Hôtel de ville de Lausanne, la soirée organisée par le Dr Auguste Dufour, président de la Société suisse en faveur des anormaux. A Genève, notre hôte a fait avec une inlassable bonne volonté une conférence à l'Institut pour les éducateurs, sous les auspices de l'Union des instituteurs, une leçon à l'Université, une causerie sur les tests, une séance publique à l'Aula et nous avons encore eu le plaisir de passer une soirée avec lui à la Madeleine. M. Rouvroy, dont la personnalité a conquis tous ses auditeurs, les a certainement aussi convaincus de la valeur de la nécessité d'une observation psychologique attentive. Puisse sa visite avoir vraiment fait avancer le projet d'une *station d'observation pour enfants difficiles* en Suisse romande.

Le B. I. E. nous a valu pendant ce trimestre plusieurs conférences et causeries d'un grand intérêt. Mlle Ludmila ONDRUJOVA, attachée au B. I. E. par le ministre de l'Instruction publique tchécoslovaque, a parlé un samedi matin de la psychologie de l'enfant et de la pédagogie expérimentale dans son pays. Nous comptons bien la réentendre. Le 28 février, Mlle BUTTS nous rendait compte, avec beaucoup de vie, de son voyage dans le Nord et de ce qu'elle avait vu des écoles en Suède, au Danemark et à Berlin. Le 7 mars, M. Henri JOHANNOT nous parlait, *de visu* également, des écoles du Mexique.

La préparation du *Congrès pédagogique* de cet été met à forte contribution le personnel et les amis de l'Institut. La direction de l'exposition annexée au Congrès *L'Ere de l'Education* a été confiée à M. H. P. SCHAUFFLER qui se montre un commissaire extrêmement actif.

Un numéro de journal reçu de Rio nous apporte une photographie de Mme ARTUS, de M. et Mme WALTHER et de leurs enfants en compagnie du Dr Th. Simon et de M. Alvares, et l'analyse d'une conférence de M. Walther. Nos amis ont fait bon voyage.

Le semestre d'été rouvre le 8 avril. Nous aurons la très grande joie de voir Mlle AUDEMARS après une longue absence reprendre sa place à la Maison des petits.

Bravo, Lausanne !

Un article de M. Robert DOTTRENS sur l'exposition scolaire de Montriod, a dû malheureusement être renvoyé.

LA SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE
LAUSANNE

Capital et Réserves : Fr. 209 000.000

REÇOIT DES FONDS SUR
LIVRETS DE DÉPOTS au taux de 4°/o

L'Ecole de Commerce GADEMANN,

à Zurich, organise chaque année des cours
spéciaux destinés aux JEUNES SUISSES
ROMANDS qui veulent apprendre l'allemand
de façon approfondie avant d'aborder la
vie pratique.

P 30756 X

Demandez le nouveau prospectus gratuit au Secrétariat de l'Ecole.

JE VOUS DÉMONTRE DANS MA
SALLE DE PROJECTIONS, SANS
AUCUN ENGAGEMENT, LES

ÉPIDIASCOPIES

LEITZ, LIESEGANG, ZEISS-ICON

PROSPECTUS ET RÉFÉRENCES
GRATUITS SUR DEMANDE

PHOTOHAUS, BERNE

H. ÆSCHBACHER

Christoffelgasse, 3

Etablissement thermal cantonal de LAVEY

Saison 1929

6 mai-30 septembre

Eau thermale sulfureuse. Eaux mères salées.

Bains de sable, hydrothérapie, massage.

Médecin de l'Etablissement: Dr L. Petitpierre.

Confort moderne, cuisine soignée, prix modérés.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction à Lavey-les-Bains.



Horlogerie de Précision

Bijouterie fine Montres en tous genres et Longines, etc. Orfèvrerie
Réparations soignées. Prix modérés. argent et argenté.

Belle exposition de régulateurs.

Alliances en tous genres, gravure gratuite.

E. MEYLAN-REGAMEY

11, RUE NEUVE, 11

LAUSANNE

TÉLÉPHONE 38.0

10 % d'escompte aux membres du Corps enseignant.

o o Tous les prix marqués en chiffres connus. o o

MAIER & KOCHER

TAILLEURS

VÊTEMENTS-PARDESSUS-CHEMISERIE CONFECTION ET MESURE

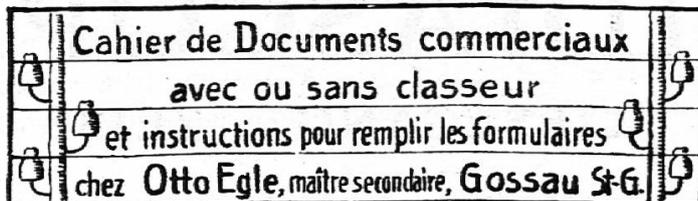
AU COMPTANT. 10% ESCOMPTE AUX MEMBRES S. P. V.

sauf sur les chemises dont les prix sont net.

TOUS NOS PRIX SONT MARQUÉS EN CHIFFRES CONNUS

7, RUE DU PONT

LAUSANNE



Pour toute publicité,

s'adresser à

PUBLICITAS S. A.
RUE PICHARD, 3 LAUSANNE



L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

ET DE L'INSTITUT J. J. ROUSSEAU

PARAIT TOUS LES 15 JOURS, LE SAMEDI

RÉDACTEURS :

PIERRE BOVET
Florissant 47, GENÈVE

ALBERT ROCHAT
CULLY

COMITÉ DE RÉDACTION :

J. TISSOT, Lausanne

H.-L. GÉDET, Neuchâtel.

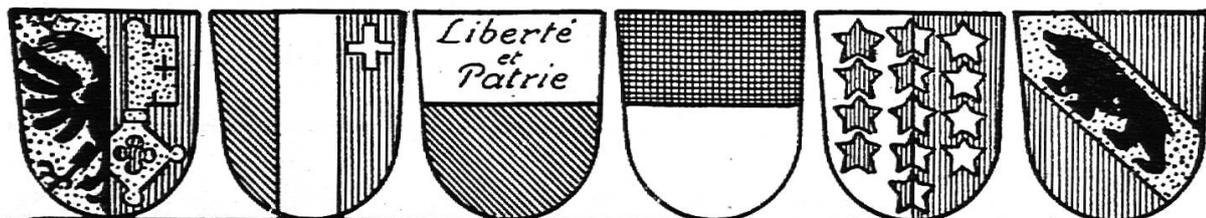
J. MERTENAT, Delémont.

R. DOTRENS, Genève

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHÂTEL

VEVEY - MONTREUX - BERNE



ABONNEMENTS : Suisse, fr. 8. Etranger, fr. 10. Avec *Bulletin Corporatif*, Suisse, fr. 10. Etranger, fr. 15.
Gérance de l'Éducateur : LIBRAIRIE PAYOT & Cie. Compte de chèques postaux II. 125. Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S. A., Lausanne, et à ses succursales.
SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne — Genève — Neuchâtel — Vevey — Montreux — Berne

L. MORF et A. BLASER

Professeurs à l'École des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne

COURS DE COMPTABILITÉ

3 volumes in-8°, brochés :

I. Eléments, 5 ^e édition.	Fr. 3.50
II. Comptabilités commerciales.	» 4.50
III. Comptabilités spéciales.	» 4.50

Ouvrage le plus complet, paru en Suisse romande,
sur la comptabilité.

Le premier volume expose les éléments dont la connaissance est indispensable à toute personne qui tient à posséder des notions générales de la science des comptes : *comptabilité simple*, inventaires, bilan, comptes personnels, effets de commerce, etc., et *comptabilité double*, forme originale ou *méthode italienne*.

Le second volume donne un aperçu des principaux systèmes de comptabilité double, utilisés dans la pratique des affaires par les diverses entreprises commerciales : *comptabilité américaine, allemande, anglaise, française*, etc.

Le troisième volume montre l'application des principes et des méthodes de la comptabilité aux opérations de commerce international, *comptes à deux monnaies*, aux ventes en *consignation*, aux affaires en *participation*, aux diverses *sociétés commerciales* et aux *entreprises industrielles*.

Plus de 400 exemples et problèmes variés éclairent le texte et permettent les applications pratiques.

Fruit d'une longue expérience personnelle dans l'enseignement, la méthode naturelle suivie par les auteurs est à la portée de tout le monde.

« L'ouvrage est tout d'une pièce ; la logique la plus rigoureuse en coordonne les diverses parties. La clarté, la simplicité des développements sont telles qu'on ne saurait imaginer une initiation plus facile et plus attrayante aux principes de la comptabilité. »

Cette appréciation d'une autorité compétente sur le premier volume peut s'appliquer à l'ouvrage tout entier.

Vacances d'été

Instituteur d'école secondaire à Kilchberg, Zurich, au bord du lac, désire placer son fils de 16 ans pendant les 3 semaines de vacances et prendre en échange jeune homme ou jeune fille.

A. Trudel, Sekundarlehrer, Kilchberg (Zurich).

Z. 1254 c.